



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>2504</b>	De <b>Mme Clémentine Autain</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement technique et professionnel	<b>Tête d'analyse</b> >L'avenir du lycée professionnel	<b>Analyse</b> > L'avenir du lycée professionnel.
Question publiée au JO le : <b>25/10/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>21/02/2023</b> page : <b>1736</b> Date de signalement : <b>17/01/2023</b>		

### Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les effets délétères de la contre-réforme à venir sur le lycée professionnel. Ce projet, chapeauté par son ministère et celui du travail (tout un symbole), va éroder de manière radicale la dimension éducative du parcours des 650 000 lycéennes et lycéens de la voie professionnelle. À la diminution drastique (près de 30 %) du nombre d'heures consacrées aux enseignements généraux s'ajoute une entrée toujours plus grande du monde du travail dans leur cursus. Augmentation de près de 50 % du temps dédié aux stages, autonomisation des établissements dont les conseils d'administration pourront être dirigés par des chefs d'entreprise, tout est fait pour mettre la filière professionnelle au pas des « impératifs » économiques, au mépris de sa vocation éducative et émancipatrice. Elle l'interroge donc sur l'avenir de cette contre-réforme alors qu'elle fait l'unanimité contre elle et que les représentations syndicales ont appelé à la grève le 18 octobre 2022.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement et de la formation professionnels est un ministère qui fait le trait d'union entre l'École et le monde économique et professionnel. Effectivement, les lycées professionnels, et plus généralement la formation tout au long de la vie, pilotés par un ministère délégué entre ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, est un symbole : celui de l'engagement du Gouvernement à s'emparer pleinement de cet âge charnière où le jeune quitte l'école et n'est pas encore dans l'emploi. Le système s'est amélioré, mais ce sont 100 000 jeunes qui en sortent sans solution chaque année et qui, malgré les efforts de tous, risquent chaque année d'alimenter les rangs des citoyens éloignés de l'insertion sociale et de leur propre épanouissement. Les diplômés du lycée professionnel ont d'abord une vocation à insérer professionnellement, et on ne peut se satisfaire, malgré la récente transformation de la voie professionnelle, du constat : 100 000 jeunes qui sortent sans solution immédiate, et à peine plus de la moitié d'entre eux est dans l'emploi 24 mois après leur diplôme. Passer davantage de temps dans l'entreprise fait partie d'une meilleure préparation à une insertion réussie, particulièrement pour les plus éloignés des conditions de l'emploi. C'est dans cet esprit et pour mieux reconnaître les compétences acquises et mobilisées dans le cadre de leur période de formation en milieu professionnel que la gratification de ces périodes est actuellement étudiée. Impliquer davantage les entreprises dans la vie des lycées professionnels est aussi une impulsion forte du Gouvernement. L'engagement que nous devons aux jeunes est de les entourer pour les aider à construire leur futur parcours de citoyen et de

travailleur. Le Gouvernement souhaite investir pour revaloriser les lycées professionnels, et veiller à préserver à la fois le caractère national des diplômes et la vocation éducative et émancipatrice de l'école républicaine. La réforme des lycées professionnels sera construite autour de trois objectifs majeurs : réduire le nombre de décrocheurs en voie professionnelle ; faire progresser le taux d'insertion dans l'emploi ; sécuriser les poursuites d'études. Les mesures à engager pour atteindre ces objectifs font l'objet de 4 groupes de travail installés le 21 octobre 2022 portant sur les thématiques suivantes : - comment réduire le nombre de décrocheurs ? - comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ? - comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ? - comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national du diplôme ? Ces mesures pourront être d'ordre organisationnel ou pédagogique, mise en œuvre pour tous ou en fonction des besoins individuels, afin de mieux accompagner chaque jeune vers une issue positive de son parcours de formation. Ainsi les travaux devront permettre de mieux prendre en compte les besoins des élèves et les besoins en compétences en lien avec les acteurs économiques et les collectivités territoriales. Les formations complémentaires d'initiative locale et la coloration sectorielle des diplômes professionnels déjà présents dans les lycées professionnels pourront notamment être développées dans ce cadre en cohérence avec les diplômes professionnels, dont le caractère national est maintenu. La réforme sera mise en œuvre très progressivement à compter de la rentrée 2023, à partir d'un travail collectif mené en concertation avec toutes les parties prenantes. Les travaux en cours doivent donc permettre à la fois de renforcer la place du lycée professionnel dans la recherche d'une meilleure insertion sociale et de formation du citoyen, tout en visant à l'issue de chaque cycle de formation proposé, de meilleurs chances de réussite du parcours et d'insertion professionnelle.